

2017_CT2_228

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Environnement - Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à deux associations du secteur de l'Environnement pour leur action sur le Territoire du Pays d'Aix

Le 11 mai 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes Espace Georges Jouvin à Pertuis, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 5 mai 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – AMIEL Michel – AUGÉY Dominique – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CHARRIN Philippe – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MORBELLI Pascale – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – BARRET Guy donne pouvoir à DAGORNE Robert – BENKACI Moussa donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – BUCCI Dominique donne pouvoir à SLISSA Monique – CESARI Martine donne pouvoir à CHARRIN Philippe – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à MALAUZAT Irène – FILIPPI Claude donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot - MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - PAOLI Stéphane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à RAMOND Bernard – TERME Françoise donne pouvoir à AUGÉY Dominique – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à de SAINTDO Philippe

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BORELLI Christian – BOULAN Michel – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille - LAGIER Robert – LEGIER Michel – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Arnaud MERCIER donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets

Environnement

■ Séance du 11 mai 2017

06_1_02

■ **Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à deux associations du secteur de l'Environnement pour leur action sur le Territoire du Pays d'Aix**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Environnement, Développement Durable, Agriculture et Forêt

■ Séance du 18 Mai 2017

3450

■ Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à deux associations du secteur de l'Environnement pour leur action sur le Territoire du Pays d'Aix

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Communauté du Pays d'Aix avait choisi d'adhérer à plusieurs associations œuvrant dans le domaine de l'Environnement. Aujourd'hui, certaines d'entre elles présentent un intérêt à l'échelle de la Métropole et d'autres développent leurs actions à l'échelle du Conseil de Territoire. Un travail a été réalisé dans le cadre de la Délégation Stratégie Environnementale, Plan Climat et Prévention des Risques avec les représentants des autres Conseils de Territoires pour distinguer ces deux catégories d'associations.

En conséquence, il est proposé l'adhésion pour 2017 et les années suivantes (jusqu'en 2020) de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour les associations suivantes œuvrant sur le territoire du Pays d'Aix et d'approuver le versement de la cotisation correspondante :

- L'association Acoucité dont l'objet a pour but d'œuvrer au développement des connaissances et du savoir professionnel en environnement sonore urbain, le montant de la cotisation pour 2017 est de 800 €
- Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Pays d'Aix, dont l'objet est de coordonner, d'aider et de promouvoir toutes activités liées à la protection de l'environnement et à l'amélioration de la qualité de vie sur le territoire du Pays d'Aix, le montant de la cotisation pour 2017 est de 25.000 €.

L'association Acoucité, pôle de compétences et de recherche sur l'environnement sonore urbain, apporte son expertise et son savoir faire dans l'Observatoire du Bruit mis en place sur le Pays d'Aix. Elle aide le territoire du Pays d'Aix dans la gestion du Réseau permanent de mesure du Bruit. L'association a ainsi apporté son expertise dans la réalisation du diagnostic de l'environnement sonore le long du futur tracé de la ligne B du BHNS sur Aix-en-Provence, permettant de réaliser un point zéro très précis sur chacun des secteurs traversés.

Métropole Aix-Marseille-Provence

L'association CPIE du Pays d'Aix, au titre de cette adhésion, accompagne le Territoire du Pays d'Aix dans la cadre de l'élaboration et la mise en œuvre de sa Charte Développement Durable et organise la concertation et la contribution des associations d'environnement et de consommateurs qui en sont membres.

Concernant le versement des cotisations pour les années qui suivent 2017, afin de s'assurer d'une maîtrise budgétaire, il sera soumis au Bureau une nouvelle délibération d'adhésion si son évolution est supérieure à 5 % de la somme attribuée en 2017.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que les actions des associations représentent un intérêt manifeste pour la Métropole Aix-Marseille-Provence en matière d'environnement.
- Qu'il convient d'autoriser le règlement des cotisations au titre de l'exercice 2017 et les années suivantes jusqu'en 2020 si les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées le renouvellement des adhésions de la Métropole Aix-Marseille-Provence aux associations suivantes ainsi que le règlement des cotisations 2017 et années suivantes jusqu'en 2020 (dans la limite d'une augmentation de 5 % maximum vis-à-vis de la cotisation 2017) :

- L'association Acoucité pour un montant de la cotisation pour 2017 de 800 €
- Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement du Pays d'Aix pour un montant de cotisation pour 2017 de 25.000 €
-

Métropole Aix-Marseille-Provence

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Métropole Aix-Marseille-Provence, État Spécial du Territoire du Pays d'Aix : Nature 6281 Fonction 74 Chapitre 011.

Pour enrôlement,
Le Conseiller Délégué
Stratégie environnementale,
Plan climat, Prévention des risques

Alexandre GALLESE

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170511-2017_CT2_228-
DE
Date de télétransmission : 29/05/2017
Date de réception préfecture : 29/05/2017

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Environnement - Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à deux associations du secteur de l'Environnement pour leur action sur le Territoire du Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	69
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	69
Majorité absolue	35
Pour	69
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **23 MAI 2017**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170511-2017_CT2_228-
DE
Date de télétransmission : 29/05/2017
Date de réception préfecture : 29/05/2017